

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 08 JUIN 2017

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mil dix sept, le huit Juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Sonia Lemoine, Denis Poullaouec, Isabelle Petit Leménager, Thomas Pinault, Eric Duval, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Absents : Jean-Claude Bayle, Isabelle Brejon,, Sandrine Macias Stephan, Gaëlle Gueneau Terrien, Nicole Heurtault, Raphaële Lebreton

Jean-Claude Bayle a donné pouvoir à Sébastien Kergrohen

Gaëlle Gueneau Terrien a donné pouvoir à Sonia Lemoine

Nicole Heurtault a donné pouvoir à Sabrina Gobin

Raphaële Lebreton a donné pouvoir à Thomas Pinault

Secrétaire de séance : Denis Poullaouec

### **1. Validation du compte rendu du CM DU 20/04/2017**

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 20 Avril 2017.

### **2. SDE35 : Opération d'effacement de réseaux rue Saint Melaine et quartier du Breil**

Sébastien Kergrohen présente l'étude sommaire de l'opération réalisée par le SDE35.

### **Délibération n° 2017-16 : Effacement des réseaux rue Saint Melaine et quartier du Breil**

Le Syndicat Départemental d'Energie (SDE35) a réalisé une étude sommaire accompagnée d'un tableau de financement concernant les travaux d'effacement du réseau électrique de l'opération citée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux d'effacement des réseaux rue Saint Melaine et quartier du Breil
- Demande au Syndicat Départemental d'Energie (SDE35) de faire réaliser l'étude détaillée de ce secteur :

1°) Effacement du réseau électrique

2°) Remplacement des appareillages d'éclairage public

3°) Génie civil au réseau téléphonique

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette étude

### 3. Procès-verbal de bornage (parcelles privées) section A n°s 879 et 880

#### **Délibération n° 2017-17 : Approbation du procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites des parcelles section A n° 879 et n° 880 sur la commune**

Monsieur Sébastien Kergrohen, Adjoint, présente au conseil municipal le procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites des parcelles cadastrées section A n° 879 et n° 880 situées sur la commune de Mouazé au lieu-dit « le Champégrin »

Ce bornage a été effectué à la demande de l'indivision Dubois.

Suite à la réunion contradictoire du 21 décembre 2016, le géomètre implantera les bornes et repères définitifs, si avis favorable de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le plan de bornage et le procès-verbal et à réaliser les démarches nécessaires qui s'y rapportent.

### 4. Fonds de concours (CCVIA) : fléchage sur dépenses de fonctionnement / investissement

#### **Délibération n° 2017-18: Sollicitation d'une participation financière auprès de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné pour les travaux d'aménagement de la rue du Haut Bourg**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2016-046 en date du 20 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé le marché concernant l'aménagement de la rue du Haut Bourg pour un montant de 78 101,80€ HT.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Autofinancement : 54 878,12€ HT + 15 620,36 € TVA
- Fonds de concours : 23 223,68€

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par la commune, le conseil municipal sollicite un fonds de concours de 23 223,68 € auprès de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte afférent à cette demande.

### 5. Point recrutements « contrats aidés » rentrée 2017

Exposé par Sonia Lemoine, adjointe.

#### **Rentrée 2017-2018**

227 élèves

9 classes

10 enseignants

4 agents titulaires  
5 agents en contrat aidé

### **Prévision des effectifs**

102 élèves en maternelle : PS : 36  
MS : 33  
GS : 33

125 élèves en primaire : CP : 35  
CE1 : 24 – CE2 : 28  
CM1 : 22 – CM2 : 16

### **Personnel intervenant à l'école**

Mme Paturel : atsem (35h)  
Mme Bouscaud : atsem (35h)  
Mlle Mesnet : adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe (atsem) (35h)  
Mme Garnier : agent de restauration (32h)

Mme Lotton : agent d'entretien école et bâtiments communaux, surveillance cantine (contrat aidé 33h) a mis fin à son contrat le 13 mai  
Mme Monnier : fonction atsem, surveillance de cour, surveillance sieste, entretien des locaux scolaires (CUI-CAE 33h) – fin de contrat  
Melle Levêque : surveillance cour, surveillance sieste, TAP, garderie (CUI-CAE 28h) – fin de contrat

Mme Rousseau : surveillance cantine, surveillance sieste, TAP, garderie (CUI-CAE 20h)  
Mlle Riot : surveillance cantine, surveillance sieste, entretien des locaux (CUI-CAE 28h)

### **Temps d'Activités Périscolaires**

Lundi, Mardi, jeudi : 16h à 17h  
De nombreuses activités encadrées par des professionnels  
Incertitude sur l'avenir  
Concertation à prévoir

### **Propositions / point recrutement**

Renouvellement et augmentation du temps de travail de **Alicia RIOT** : passage de 28h à **33h annualisées** sur un contrat fonction atsem et affectation sur le poste occupé aujourd'hui par Isabelle Monnier, pour qui le contrat arrive à terme le 30.08.2017

Renouvellement du contrat de **Liliane ROUSSEAU** à 20h annualisées

**Création** d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat CUI-CAE pour exercer les fonctions d'**agent polyvalent d'entretien des locaux et surveillance périscolaire** à raison de **33h annualisées**

**Création** d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat CUI-CAE pour exercer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien des locaux et surveillance périscolaire à raison de 28h annualisé

**Création** d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat CUI-CAE pour exercer les fonctions d'agent polyvalent d'entretien des locaux et surveillance périscolaire à raison de 28h annualisé

Soit 2 renouvellements de contrat et 3 créations.

Surveillance le midi (cantine et cour) nécessite la présence 2 heures les lundis, mardis, jeudis et vendredis d'une personne mise à disposition de l'école par ACSE175.

**Délibération n° 2017-20 : Emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) : Prolongation du contrat créé le 31 août 2016 et augmentation du temps de travail :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

La délibération n°2016-026 du 16 juin 2016 qui validait la création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à compter du 31 août 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

--La prolongation du dit contrat pour une nouvelle durée de 12 mois à compter du 31 août 2017. L'agent exercera les fonctions d'Agent polyvalent scolaire et périscolaire.

--L'augmentation du temps de travail de 28 heures à 33 heures annualisées.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :**

--Autorise Monsieur le Maire à prolonger de 12 mois à partir du 31 août 2017 jusqu'au 30 août 2018 le contrat sus cité qui a débuté le 31 août 2016 et à augmenter le temps de travail à 33 heures annualisées.

--Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le nouveau contrat

**Délibération n° 2017-21 : Emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

La délibération n°2016-027 du 16 juin 2016 qui validait la création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à compter du 31 août 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

--La prolongation du dit contrat pour une nouvelle durée de 12 mois à compter du 31 août 2017.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :**

--Autorise Monsieur le Maire à prolonger de 12 mois à partir du 31 août 2017 jusqu'au 30 août 2018 le contrat sus cité qui a débuté le 31 août 2016.

--Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le nouveau contrat

**Délibération n° 2017-22 : Création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :**

**L'Maire informe l'assemblée délibérante :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans les métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'Agent d'entretien polyvalent et de surveillance scolaire et périscolaire à raison de 28 heures annualisées.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 01 septembre 2017.

**L'Maire propose à l'assemblée délibérante :**

Le recrutement d'un CUI- CAE pour les fonctions d'agent d'entretien polyvalent et de surveillance scolaire et périscolaire à temps partiel à raison de 28 heures annualisées pour une durée de 12 mois.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :**

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Décide :

-- D'adopter la proposition du Maire

-- Des crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2017.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat.

**Délibération n° 2017-23 : Création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :**

**L'Maire informe l'assemblée délibérante :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser

l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans les métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'**Agent d'entretien polyvalent et de surveillance périscolaire et scolaire** à raison de 28 heures annualisées par semaine

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 01 septembre 2017.

**Le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent polyvalent scolaire et périscolaire à temps partiel à raison de 28 heures annualisées par semaine pour une durée de 12 mois.

**L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :**

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Décide :

-- D'adopter la proposition du Maire

-- Des crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2017.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat.

**Délibération n° 2017-24 : Création d'un emploi dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion –contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :**

**Le Maire informe l'assemblée délibérante :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans les métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'**Agent polyvalent périscolaire et entretien des locaux** à raison de 33 heures annualisées par semaine

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 01 septembre 2017.

**Le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent polyvalent scolaire et périscolaire à temps partiel à raison de 33 heures annualisées par semaine pour une durée de 12 mois.

### **L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :**

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

Vu la circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02 décembre 2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

Décide :

-- D'adopter la proposition du Maire

-- Des crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2017.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat.

## **6. Point avancement agrandissement école :**

### **Délibération n° 2017-025 : Extension de l'école publique Jacques Prévert – Premier avenant au marché de travaux – Lot n° 06 : Menuiseries intérieures**

Les travaux correspondant au lot n° 06, Menuiseries intérieures concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise JPG MENUISERIE, domicilié à Mouazé, par marché n° 2017-006 conclu selon la procédure adaptée pour un montant de **56 763,74 € HT**, soit 68 116,49 € TTC. Il a été notifié le 12 janvier 2017.

Des prestations complémentaires sont nécessaires, elles concernent des travaux et matériels à savoir :

- Joints anti pince doigt 4 portes
- Plus-value tableau triptyque dim 1200
- Plus-value hêtre lamellé collé abouté habillage portes et tablettes
- WC maternelle – Porte supplémentaire

Pour un total de **4 347,44 € HT**.

Par ailleurs, des prestations sont adaptées ou ne seront pas réalisées, elles concernent principalement les rideaux d'occultation intérieurs pour un montant de 8 339,46 € HT.

Au total, il en résulte une suppression de dépense à hauteur de **3 344,61 € HT**.

Il est proposé d'intégrer ces modifications au marché correspondant portant n° 2017-006 par un acte modificatif (avenant). Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- Adopte à l'unanimité, la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société « **JPG Menuiserie** » réduisant le montant du marché n° 2017-006 de 3 344,61 € HT. Le nouveau montant du marché est ainsi de 53 419,13 € HT, soit 64 102,96 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet acte administratif.

### **Délibération n° 2017-026 : Extension de l'école publique Jacques Prévert – Premier avenant au marché de travaux – Lot n° 13 : Voirie et réseaux divers**

Les travaux correspondant au lot n° 13, voirie et réseaux divers, concernant l'extension de l'école publique Jacques Prévert ont été confiés à l'entreprise LEHAGRE, domiciliée à Melesse, par marché n° 2017-013 conclu selon la procédure adaptée pour un montant de

**136 825,14 € HT**, soit 164 190,17 € TTC. Il a été notifié le 12 janvier 2017.

Des travaux complémentaires sont nécessaires, elles concernent :

- Construction de réseau d'eaux usées : 4 640 € HT
- Exécution tranchée réseau de chauffage : 1 610 € HT
- Réfection revêtement cour et espace jardinières sur le tracé des réseaux : 1 923,75 € HT
- Réalisation d'une voie de chantier contournement est : 5 495,65 € HT

Pour un total de **13 670 € HT**.

Des travaux ne seront pas réalisés, ils concernent l'extension de la cour Nord/Ouest pour un montant de 2 586,90 € HT.

Il en résulte une atténuation de la dépense complémentaire qui est ramenée à **11 083,10 € HT**.

Il est proposé d'intégrer ces prestations complémentaires au marché correspondant portant n° 2017-013 par un acte modificatif (avenant). Le détail estimatif correspondant est annexé à l'avenant.

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- Adopte à l'unanimité, la conclusion d'un acte modificatif à intervenir avec la société LEHAGRE portant le nouveau montant du marché n° 2017-013 à **147 908,24 € HT**, soit 177 489,89 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet acte administratif.

## **7. Culture : cinéma plein air (Mouazé/CCVIA) du 07 juillet 2017**

Sonia Lemoine, adjointe, a rencontré des responsables de la CCVIA qui proposent un partenariat intitulé « cinéma en plein air » soit la diffusion du film Adèle Blanc Sec le 07 juillet 2017 à 20h45 à Mouazé. (installation sur parking et pelouse de la salle polyvalente).

En cas d'intempéries, possibilité de transporter l'évènement dans une salle de Saint Germain sur Ille.

## **8. Tenue bureau de vote élections législatives des 11 et 18 juin 2017**

### Bureau du 11 juin :

De 8h à 10h30 : Sandrine Stepan, Sonia Lemoine, Jean-Claude Bayle

De 10h30 à 13h : Isabelle Brejon, Gaëlle Gueneau Terrien, Eric Duval

De 13h à 15h30 : Isabelle Leménager, Nicole Heurtault, Frédéric Bougeot

De 15h30 à 18h : Sébastien Kergrohen, Denis Poullaouec, Thomas Pinault

### Bureau du 18 juin :

De 8h à 10h30 : Jean-Claude Bayle, Sonia Lemoine, Thomas Pinault

De 10h30 à 13h : Bertrand Denis, Isabelle Brejon, Gaëlle Gueneau Terrien

De 13h à 15h30 : Raphaële Lebreton

De 15h30 à 18h : Sébastien Kergrohen, Denis Poullaouec, Frédéric Bougeot



## 9. Questions diverses

Lecture d'un courrier de Monsieur PORTIER Alain domicilié 3 rue Jules Verne en date du 22 avril 2017, rapporteur du mécontentement et des doléances des résidents du lotissement jouxtant le stade de football, engendrés par l'installation des gens du voyage sur les espaces de loisirs du stade. Des réflexions sont menées sur le sujet, la CCVIA a maintenant la compétence « Gens du Voyage ».

Rappel : les automobilistes venant du carrefour des quatre chemins pour se rendre vers le centre bourg ne respectent pas les priorités à droite (intersection sur la RD25). Il a été demandé au Département dans le courrier de réponse sur les travaux d'aménagement définitifs du carrefour des 4 chemins, de prendre en compte cette intersection, notamment sur les aspects « signalisation ».

Il est convenu de demander aux forces de gendarmerie locales d'effectuer des contrôles au niveau de ladite intersection pour faire respecter le code de la route.

### **Délibération n° 2017-019 : Aménagement d'une aire de jeux**

Le conseil municipal a décidé d'aménager une aire de jeux dans l'espace vert du lotissement de la Saudrais.

La société SCLA de Etreilles a proposé un plan d'aménagement (pose de structures de jeux, de bancs et corbeille de propreté) présenté et validé par le conseil municipal.

Le devis s'élève à 21 774,30€ HT soit 26 129,16€ TTC.

Après délibéré, le conseil municipal accepte le devis pour un montant de 26 129,16€ TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.